

Affiché le :

03 mars 2017

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 FÉVRIER 2017

Le 25 février 2017 à 9h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni salle de la mairie sous la Présidence de Pascale BOUDART Maire.

Etaient présents : Arnaud GANDOIS – Nicole GOMES COELHO – Christophe BARBARA – Claude LOUIN - Stéphanie ODE – Alberto RODRIGUES – Odette DE MENEZES - Catherine MAIGRET – Didier ORELLE - Laëtitia GAY

Absents excusés : Geneviève LANGLAIS (Procuration à Pascale BOUDART) – Jean-Luc VERREAUX (Procuration à Christophe BARBARA) – Yann CHAUVET

Catherine MAIGRET rejoint les membres du Conseil Municipal à 10h.

Secrétaire de séance : Nicole GOMES COELHO

I – NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE – RIFSEEP

Le RIFSEEP, qui s'impose aux collectivités, va progressivement se substituer aux régimes indemnitaires actuellement en place.

Ce nouveau régime indemnitaire se compose de deux parties :

- Une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise des agents (IFSE)
- Un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

Il a pour finalité de prendre en compte la place des agents dans l'organigramme de la collectivité et de reconnaître les spécificités de certains postes, susciter l'engagement et valoriser l'expérience professionnelle, fidéliser les agents et favoriser une équité de rémunérations entre filières.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement hormis celles exclues du dispositif RIFSEEP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de mettre en place le RIFSEEP à compter du 1^{er} avril 2017.

II – CRÉATION POSTE RÉDACTEUR ET MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Madame OLIVEIRA Edith prendra sa retraite le 1^{er} janvier 2018. Recrutement en 2017 d'un(e) secrétaire général (e) au grade de rédacteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de créer un poste de rédacteur.

DIT que la **délibération du 13/06/2015 est rapportée en conséquence**. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2017.

ADOpte le tableau des emplois ainsi modifié :

ÉTAT DES POSTES

Situation au 13/06/2015

Situation au 25/02/2017

PERSONNEL TITULAIRE

FILIÈRE ADMINISTRATIVE	FILIÈRE ADMINISTRATIVE
<u>CADRE D'EMPLOI DES RÉDACTEURS</u>	<u>CADRE D'EMPLOI DES RÉDACTEURS</u>
1	2
1 rédacteur	1 rédacteur Création 1 poste de rédacteur (secrétaire gl)
<u>CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS</u>	<u>CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS</u>
3	3
1 adjoint adm. principal de 1 ^{ère} classe (non pourvu) 1 adjoint adm. de 1 ^{ère} classe 1 adjoint adm. de 2 ^{ème} classe	1 adjoint adm. principal de 1 ^{ère} classe (non pourvu) 1 adjoint adm. Principal de 2 ^{ème} classe 1 adjoint adm. Territorial
FILIÈRE TECHNIQUE	FILIÈRE TECHNIQUE
<u>CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES</u>	<u>CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES</u>
8	8
2 adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe (1 poste non pourvu) 4 adjoints techniques de 2 ^{ème} classe 1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet 1 poste d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps complet (non pourvu)	2 adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe (1 poste non pourvu) 4 adjoints techniques Territorial 1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet 1 poste d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps complet (non pourvu)
FILIÈRE ANIMATION	FILIÈRE ANIMATION
<u>CADRE DES ADJOINTS D'ANIMATION</u>	<u>CADRE DES ADJOINTS D'ANIMATION</u>
1	1
1 adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1 adjoint Territorial d'animation
FILIÈRE SOCIALE	FILIÈRE SOCIALE
<u>CADRE D'EMPOI DES AGENTS SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES</u>	<u>CADRE D'EMPOI DES AGENTS SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES</u>
1	1
1 agent spécialisé des écoles maternelles de 2 ^{ème} classe	1 agent spécialisé des écoles maternelles Principal de 2 ^{ème} classe

III – MODIFICATION STATUTS CCDH

Ces modifications de statuts intègrent tout ce qui découle de la loi NOTRe, en matière de compétences facultatives et optionnelles. Pour la Communauté de Communes, la principale modification des statuts porte sur la nouvelle rédaction de la compétence « Développement économique ». On note également la modification de l'intitulé de plusieurs compétences ainsi que la création d'une compétence « Création et gestion de maisons de services au public ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'extension de compétence de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix en matière de « Création et gestion des maisons de services au public ».

APPROUVE en conséquence le projet de statuts ainsi modifié de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix.

REMARQUE : concernant la compétence PLU, il serait bon de faire figurer la minorité de déblocage introduite par la Loi ALUR.

IV – ADHÉSION AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT (ALEC)

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Ouest Essonne est une association loi 1901 à but non lucratif. L'ALEC Ouest Essonne fournit des conseils neutres et gratuits pour les particuliers, copropriétés et collectivités. Elle a pour vocation de promouvoir les économies d'énergie, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et l'éco-construction.

Pour une commune seule, l'adhésion revient à 1 €. Si l'adhésion concerne l'ensemble de la communauté de communes l'adhésion est à 0.76 €. La CCDH allant bénéficier également des services de l'ALEC, le conseil communautaire a adopté le principe de prendre en charge la moitié de la cotisation annuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'adhésion de la commune de BREUX-JOUY à l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat),

APPROUVE le montant de l'adhésion s'élevant à 0.38 € par habitant pour un coût total de 481.08 €,

AUTORISE Madame le Maire à signer les documents afférents à cette adhésion,

DIT que les crédits budgétaires afférents sont inscrits au budget de la collectivité.

V – MODIFICATION STATUTS DU SIBSO

Mettre en adéquation littérale la rédaction de la partie « compétence des cours d'eau » avec l'article L.211.7 du Code de l'Environnement,

Mettre à jour les collectivités adhérentes au SIBSO, compte tenu notamment de la disparition de CAPY (Communauté de Communes Contrée d'Ablis Portes d'Yvelines), et par voie de conséquence le tableau récapitulatif de l'adhésion des différentes collectivités aux différentes compétences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les statuts tels qu'ils ont été modifiés.

VI – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Rivières et du Cycle de l'Eau)

Désignation de deux délégués titulaires pour siéger au sein de ce syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

SONT DÉSIGNÉS pour représenter la commune de Breux-Jouy au sein du SIARCE

Pascale BOUDART et Nicole GOMES COELHO.

VII – CHARTE DE MOBILISATION ET DE COORDINATION DANS LE CADRE DE LA PRÉVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LES CONSTRUCTIONS ILLÉGALES

Enjeux de cette charte, à l'initiative de la Préfecture, la lutte contre les implantations illégales se caractérisant par l'installation sans autorisation, de constructions ou d'installations diverses (mobiles de loisirs, caravanes, constructions en dur) occupées épisodiquement ou de façon permanente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

S'ENGAGE à respecter la charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales.

VIII – DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR CRÉATION RÉGIE SPECTACLE SON ET LUMIÈRES SALLE POLYVALENTE

Le dossier constitué en 2016 pour d'amélioration de l'équipement de la salle polyvalente par la création d'une régie son et lumières n'ayant pas abouti, une nouvelle demande est faite cette année. Montant des travaux envisagés 14 070 HT. Possibilité d'obtention d'une subvention exceptionnelle auprès des services de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DONNE son accord pour la réalisation de travaux pour l'installation d'une régie son et lumières à la salle polyvalente pour un montant de 14 070 €,

SOLLICITE une subvention exceptionnelle auprès de l'État au titre de réserve parlementaire du sénateur Vincent DELAHAYE

APPROUVE le plan de financement.

IX – MODIFICATION TARIFS CANTINE DANS LE CADRE D'UN PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Dans le cadre de la restauration scolaire, le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) concerne les enfants hautement allergiques. Dans le cas de la signature d'un PAI, les parents s'engagent à fournir la totalité des composants du repas dans des boîtes hermétiques identifiées au nom de l'enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de créer un tarif spécial pour les familles concernées par la fourniture de panier-repas, dont les enfants bénéficient d'un service à table,

APPROUVE les tarifs proposés :

Abonnement : tarifs journaliers (engagement pour un trimestre)					
	Quotient familial (1)				
	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5 (2)
	< 229 €	de 229,01 € à 380 €	de 380,01€ à 609 €	de 609,01 à 838 €	>838 €
Cantine	3,24 €	3,60 €	4,00 €	4,45 €	4,95 €
Panier-Repas (PAI)	1.14 €	1.50 €	1.90 €	2.35 €	2.85 €
<i>(1) Enfants extérieurs à la commune : conditions ci-dessus majorées de 10%</i>					
<i>(2) Tarif applicable aux inscriptions ponctuelles</i>					

Décision du Maire n°01/2017

Attribution du marché public « Aménagement du cœur de bourg » à la société FILAO AMÉNAGEMENT, domiciliée 11/15, avenue du Général de Gaulle à ROSNY-SOUS-BOIS (93110) pour un montant HT DE 20 700 €, soit un montant TTC de 24 840 €.

X – INFORMATIONS DIVERSES

Nouveau dispositif délivrance des CNI (Cartes Nationales d'Identité »

À compter du 28 février 2017 les CNI seront traitées selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques. Les mairies de Breuillet et d'Etréchy sont désormais équipées d'un dispositif de recueil. Madame le Maire souligne un problème de communication évidente entre les services de l'Etat et les collectivités qui ont été prévenues de ce changement seulement le 22 février pour une application le 28 février et qui doivent diffuser l'information auprès des usagers dans un laps de temps très court.

Politique jeunesse « Tremplin citoyen »

Ce dispositif remplace la carte jeune. Il s'inscrit dans une démarche d'écoute et de concertation avec les jeunes. 40 heures d'implication citoyenne dans une association ou un collectivité publique, qui s'engage à accueillir les jeunes pour y effectuer une mission d'intérêt général. Le projet pourra être financé à hauteur de 400 €. La commune pourrait trouver quelques missions pour les jeunes brojiciens.

Laëtitia GAY, fait remarquer qu'il existe déjà les TIG (Travaux d'Intérêt Général) pour les mineurs délinquants dont la mise en place n'est pas toujours aisée. En cas d'emploi « TIG » à la commune de Breux-Jouy, Claude LOUIN se propose d'assurer leur encadrement.

PPRI – Enquête publique

L'enquête se déroulera du 13 mars au 21 avril 2017. Pas de registre d'enquête à la mairie de Breux-Jouy. Lieux de consultation du dossier : ARPAJON, BREUILLET, DOURDAN, LINAS.

Randonnée ROTARY

Le Rotary de Dourdan organise du 14 au 21 mai prochain, une randonnée pédestre en présence d'un mulet. Cette randonnée a pour but de collecter des fonds pour la lutte contre le cancer des enfants (Associations l'Etoile de Martin et les Amis d'Antoine). Cette année ils passeront par notre village le jeudi 18 mai. La commune de Breux-Jouy souhaite participer activement à cette manifestation et charge Didier ORELLE de s'en occuper.

Point sur le recensement 2017 de la population

529 foyers démarchés – 523 dossiers collectés dont 56% par internet – 6 refus.

Nombre d'habitants : 1245 environ car estimation pour les 6 foyers qui n'ont pas voulu répondre.

Nicole GOMES COELHO fait remarquer que l'accueil réservé aux agents recenseurs n'a pas toujours été agréable et remercie les trois agents recenseurs pour leur sérieux et leur persévérance.

Point sur l'évolution des syndicats auxquels adhère la commune (SIBSO, SICTOM)

SIBSO

L'agglomération du Cœur d'Essonne a demandé la fusion du SIBSO et du SIVOA. La préfecture y serait favorable. Désaccord du SIBSO. Dossier à suivre.

SICTOM

Depuis quelques mois le SICTOM se trouve confronté à un projet de fusion avec le SIREDOM. Fusion non souhaitée par le SICTOM. Il est à noter que le SIREDOM est un syndicat de traitement des déchets et non de collecte au même titre que le SITREVA. À la prochaine réunion le SICTOM devrait proposer la fusion du SIREDOM et du SITREVA. Dossier à suivre.

ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX ESSONNE

Cette nouvelle structure regroupe les communes de moins de 3 500 habitants du département de l'Essonne qui le souhaitent. Adhésion de la commune de Breux-Jouy qui ne renouvelle pas par conséquent son adhésion auprès de l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF).

Concours de papiers du SICTOM

À ce jour la commune de Breux-Jouy occupe la 5^{ème} place du tableau. Le 13 décembre dernier nous étions à la 13^{ème} place. Belle remontée, mais la mobilisation doit continuer !!

Merci à Claude LOUIN pour son implication.

RECLYCLIVRE.com

Catherine MAIGRET fait part aux membres du Conseil Municipal du site internet RECLYCLIVRE.com qui est un site de vente de livres d'occasion original et solidaire. En effet ce site offre aux associations, collectivités, aux entreprises et aux particuliers un service gratuit de récupération de livres afin de leur donner une nouvelle vie. Après signature d'une convention de partenariat, les livres récupérés, à l'exception des dictionnaires et encyclopédies, livres scolaires et Club France Loisirs, sont ensuite vendus sur internet et 10% du prix de vente sont reversés à des associations caritatives choisies par la commune. Un «désherbage» dans la bibliothèque municipale de la commune pourrait être envisagé. Catherine MAIGRET se charge de ce dossier.

LOTO CAISSE DES ÉCOLES

Le 18 mars 2017 à la salle polyvalente

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h37